

# **NOTES SUR «LA GRANDE DIVISION DES TRAVAILLEURS» DE MAURICE LABI...**

## **Troisième partie: L'UTOPIE UNITAIRE**

*«Si nous voulons maîtriser le jeune présent, il nous faut enterrer le passé - n'en retenir que les enseignements. Et peut-être les oublier». Fritz BRUPBACHER.*

A y regarder de plus près on peut considérer que l'opinion de Labi sur la scission rejoint celle de Monatte. la virulence en moins (1). Il écrit en effet dans les dernières pages:

*«La loi sacrée: une classe ouvrière, une organisation syndicale, a été violée. Par les uns et par les autres. Si la responsabilité de la division des travailleurs a pu être rejetée d'un bord à l'autre c'est parce que, fondamentalement, tous les responsables syndicaux ont participé à différents degrés à la dislocation de leur mouvement syndical» (2).*

St la notion d'unité syndicale n'était que le corollaire d'une loi sacrée, il faudrait alors la rejeter d'emblée, le sens du sacré devant être violemment combattu comme l'un des plus puissants freins à l'émancipation des hommes. Malheureusement, l'affaire n'est pas si simple.

### **Le principe d'unité**

On considère comme évident qu'une organisation syndicale unique s'imposera plus facilement en même temps parmi les travailleurs et face au patronat, convaincant la plupart de ceux-là qu'ils ont ainsi plus de force pour combattre celui-ci, et peut-être pour l'abattre. Au moins pour lui résister.

Il est indéniable qu'aux États-unis, par exemple, les dockers, les ouvriers de l'automobile, les ouvriers de la sidérurgie, les électriques du bâtiment, les routiers, disposant tous de syndicats uniques et forts, ont dans leur ensemble un niveau de vie supérieur au niveau de vie moyen de l'ouvrier américain. Et dans son récent ouvrage sur la presse quotidienne notre camarade Faucier s'emploie à montrer les avantages que l'unité organique a permis aux travailleurs de cette corporation d'arracher à leur patronat (3). A tel point qu'à une époque les travailleurs du livre étaient désignés comme les *«aristocrates de la classe ouvrière»*.

Et, bien que partisan de la scission de 1948 *«par nécessité»*, Monatte se déclarait farouche défenseur du *«mythe de l'unité»* (4) et adversaire systématique du principe pluraliste. Il dénonçait avec raison le caractère aberrant de la notion de syndicalisme concurrentiel, en vogue dans certaines organisations de fonctionnaires et qui n'a pu que déboucher sur une hypertrophie catégorielle. Notion qui ne se conçoit que dans un contexte réformiste.

Or, dans l'esprit des syndicalistes révolutionnaires, le syndicat offrait la seule possibilité de transformer la société capitaliste hiérarchisée en société socialiste égalitaire et cette possibilité ne deviendrait réalité que si les travailleurs opposaient à l'adversaire un bloc sans fissure.

Les anarcho-syndicalistes du début du siècle en France, ont joué cette carte. Il n'est pas question de le

(1) Cf. *«Le Monde libertaire»*, n°114 et n°116, de juillet et novembre 1965.

(2) LABI, op. cit., p.239.

(3) Nicolas FAUCIER, *«La presse quotidienne, ceux qui la font, ceux qui l'inspirent»*, Éd. syndicalistes.

(4) MONATTE, *«Trois scissions syndicales»*, Éd. ouvrières, pp.165 à 175.

leur reprocher, car ils ne pouvaient pas savoir qu'elle était perdante. Il serait même présomptueux d'affirmer qu'elle était obligatoirement perdante bien que cette hypothèse puisse être envisagée comme la moins inexacte. Il semble en effet qu'ils n'aient pas assez tenu compte de certains facteurs inhérents à la nature humaine, que pour faire prendre conscience aux travailleurs de leur condition d'exploités et leur en faire tirer les conséquences nécessaires, ils aient compté plus sur l'enthousiasme et la foi que sur la raison. Il semble qu'ils aient involontairement joué à quitte ou double et fait perdre, en même temps qu'une bataille, ses illusions à toute une génération.

### Le mythe de la Charte d'Amiens

Au risque de passer pour un peigne-chose attiré seulement par le jeu de massacre, je persiste à prétendre que la *Charte d'Amiens*, par son contenu même et par les raisons qui l'ont faite adopter à la quasi-unanimité marque le début de la décadence du syndicalisme révolutionnaire en France.

On trouve dans la *Charte d'Amiens*:

- a- La volonté que le syndicalisme ne soit pas soumis à une école politique;
- b- Une analyse de la condition des travailleurs reconnaissant la lutte de classe comme un fait;
- c- La reconnaissance de la nécessité de la lutte quotidienne pour des améliorations immédiates de cette condition;
- d- L'affirmation que le syndicalisme prépare l'émancipation intégrale des travailleurs par l'expropriation capitaliste;
- e- La volonté que le syndiqué n'introduise pas dans le syndicat les opinions qu'il professe au dehors;
- f- L'affirmation que l'action syndicale doit être menée directement contre le patronat, indépendamment des autres actions pour la transformation sociale menée par les partis et sectes.

Il est bien évident que ces six points peuvent être facilement acceptés par tout anarcho-syndicaliste, dans une société idéale où tous les travailleurs syndiqués seraient anarcho-syndicalistes et où tous les partis et sectes luttant pour l'émancipation des travailleurs se réclameraient de l'anarcho-syndicalisme. L'histoire ne mentionne pas qu'une telle société ait jamais existé à la surface de notre planète.

Comme nous l'avons vu précédemment, la C.G.T. de l'époque était animée principalement par trois tendances: réformistes, marxistes, anarchistes. Les points a-, c-, e- et f- allaient dans le sens des réformistes, les points b- et d- pouvaient théoriquement les gêner. Les points b-, c- et d- correspondaient aux conceptions des marxistes, alors que les trois autres semblaient en contradiction avec elles. Les points a-, b-, c- et d- correspondaient aux conceptions des anarchistes mais est-il tellement certain qu'ils devaient se croire satisfaits des deux derniers?

Le point a- et le point e-, combinés, empêchent toute discussion approfondie sur les options révolutionnaires et transforment le texte en simple déclaration d'intentions, dont on renvoie la réalisation aux calendes grecques, déclaration d'intention dont on parlera longtemps le soir à la veillée pour dire combien le syndicalisme était beau sous Fallières. Ces deux points ont en fait permis la victoire du réformisme le plus obscurantiste, le plus sous-développé intellectuellement. Vous voulez qu'en passant la porte du syndicat un chrétien oublie qu'il est chrétien, un communiste bon teint oublie qu'il est communiste bon teint, un anarchiste oublie qu'il est anarchiste, un réformiste oublie qu'il est réformiste, et qu'ainsi parmi les diverses possibilités offertes par la lutte sur le plan économique, il ne défende pas surtout celle correspondant le plus à ses idées personnelles? Alors soyez logiques et à l'entrée de chaque syndicat installez de quoi pratiquer des lavages de cerveau.

A moins que cette obligation de laisser ses opinions au vestiaire ait seulement été introduite pour éviter que des querelles byzantines ne détournent les militants des problèmes concrets, mais alors cela situerait le texte dans la catégorie des règlements intérieurs et il n'y aurait vraiment pas de quoi en faire un monument historique.

Quant au point f- il est tout bonnement aberrant. On a beau souhaiter que les luttes syndicales se développent indépendamment de ce qui se passe à côté dans la société, s'il se passe quelque chose, ce quelque chose, quel qu'il soit, influencera les luttes syndicales. S'il existe des partis et des sectes, vouloir que «*les organisations confédérées n'aient pas, en tant que groupements syndicaux, à se préoccuper des partis et des sectes*», c'est refuser de constater l'interdépendance des phénomènes sociaux, c'est s'obstiner à nier un fait observable. On peut, à la rigueur, ne pas s'en tirer trop mal quand on adopte l'attitude réformiste, quand on se contente de la «*contestation*».

Enfin, qu'on relise le texte en long, en large ou en travers, on n'y trouve nulle part référence à la notion d'État, on a l'impression qu'il a été conçu dans une société sans État.

C'est pour toutes ces raisons que la *Charte d'Amiens*, dans son ensemble (lorsqu'on veut bien n'en rien retirer), ressemble à une motion de congrès radical. Et c'est parce qu'elle ressemblait à une motion de congrès radical qu'elle a été votée à la quasi-unanimité.

L'unité pour faire quoi?

On ne refait pas l'histoire et il serait ridicule soit d'intenter un procès à nos camarades anarchosyndicalistes du début du siècle, soit de perdre son temps à vouloir prédire après coup ce qui aurait pu se passer si... Bien que les conditions y aient été différentes de celles de la France, il faut se souvenir qu'il existait aux U.S.A.. avant la guerre de 14, une organisation syndicaliste-révolutionnaire puissante, l'I.W.W.; elle a refusé l'union sacrée, elle s'est battue contre la guerre; elle a été démantelée par la répression policière.

Ce qu'il faut se demander, c'est s'il est utile de tout sacrifier à l'unité organique lorsque les conditions ne sont pas remplies pour que cette unité ait des conséquences révolutionnaires. En France, le déroulement des faits a montré que c'étaient les réformistes qui avaient joué la bonne carte, qui avaient fait l'unité à leur profit.

Monatte reprochait à Pierre Besnard d'être le type même de l'utopiste et d'avoir tenté en France une expérience inspirée de celle réussie par la C.N.T. espagnole alors que les conditions n'étaient pas celles de l'Espagne. Pourtant, comparée à la foi de Monatte en la nécessité de l'unité, la position de Besnard semblait plus raisonnable parce qu'il essayait de la fonder rationnellement. Il écrivait dans les années 30:

*«L'unité comme la scission sera l'œuvre des partis politiques. Une unité de cet ordre restera précaire aussi longtemps que la notion de parti primera, dans l'esprit des travailleurs, la notion de classe; jusqu'à ce que le réel prenne le pas sur l'artificiel»* (5).

Certes, la lutte pour les améliorations immédiates semble souffrir de la désunion, mais, sans être pour cela partisan de la politique du pire, on est obligé de remarquer que partout où des syndicats ont réussi à mener des luttes efficaces pour l'amélioration des conditions de vie à l'intérieur d'un système, ils ont abandonné au moins en fait l'option révolutionnaire.

Il faut se garder de schématiser. Les diverses sociétés humaines ne sont pas identiques et c'est parce qu'ils ont su l'observer que les anarchistes ont choisi le fédéralisme contre le monolithisme, chaque collectivité pouvant se diriger vers des buts analogues à ceux des autres par des voies différentes qui lui sont en partie imposées par son passé, par sa «mémoire». Cependant si l'on compare l'exemple espagnol à l'exemple français on constate que les anarchosyndicalistes français ayant choisi pendant un quart de siècle la voie de l'unité à tout prix ont abouti à un échec au point de vue révolutionnaire alors que les anarchosyndicalistes espagnols, bénéficiant d'un long effort éducatif commencé dès la première Internationale grâce à la section espagnole favorable aux thèses de Bakounine (6) ont pu montrer qu'ils étaient aptes à gagner une révolution. En même temps que leurs alliés obligés, ils ont perdu une guerre, mais cela est une autre histoire.

Marc PRÉVÔTEL.

-----

(5) Encyclopédie anarchiste, p.2818, article «Unité prolétarienne».

(6) Cf. la série sur «L'Anarchisme espagnol» parue dans les M.L. de juillet 64 à juillet 65.